



National Association
of Federal Retirees

Association nationale
des retraités fédéraux

Priorités du budget fédéral de 2016

Association nationale des retraités fédéraux

Priorités du budget fédéral de 2016

Association nationale des retraités fédéraux

L'Association nationale des retraités fédéraux (ANRF) est le plus important organisme national de défense des intérêts représentant des membres retraités et actifs de la fonction publique du Canada, des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et de la magistrature fédérale, de même que leurs conjoints et leurs survivants. L'Association est un organisme sans but lucratif qui compte plus de 185 000 membres au Canada, dont plus de 50 000 anciens combattants. Il s'agit de l'un des organismes canadiens représentant le plus grand nombre d'anciens combattants au pays.

Nos membres ont à cœur de continuer de servir les Canadiens, comme ils l'ont fait au cours de leur carrière dans la fonction publique fédérale, les Forces armées canadiennes ou la GRC.

Le présent mémoire porte essentiellement sur des champs d'action qui contribuent à stimuler la croissance économique et la viabilité budgétaire ainsi qu'à soutenir et améliorer la situation de nos populations les plus vulnérables.

Augmenter la sécurité de la retraite

L'Association nationale des retraités fédéraux estime que l'une des clés de la viabilité budgétaire et de la croissance économique réside dans le maintien de la contribution à l'économie de l'un des segments les plus importants de la population, à savoir les retraités. Selon le recensement fédéral, le revenu de retraite médian se chiffre à 20 100 \$ chez les femmes et à 30 100 \$ chez les hommes. Comme l'âge médian dans de nombreuses collectivités continue d'augmenter, il importe de garantir un revenu de retraite au moyen de mesures publiques, comme le Régime de pensions du Canada; d'affranchir les personnes âgées de la pauvreté avec la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti; et de protéger les épargnes pour la retraite.

Recommandations

- **Prendre des mesures à l'égard du Régime de pensions du Canada.** Le Régime de pensions du Canada (RPC) est viable et équitable, et ce type de régime d'épargne essentiellement obligatoire est efficace. Cependant, le RPC n'a pas été modifié depuis plus de 10 ans. Un engagement indéfini envers le statu quo ne servira pas les intérêts futurs du Canada. **Ce gouvernement fédéral doit faire preuve d'un esprit de leadership et coopérer avec les provinces pour garantir que le Régime de pensions du Canada soit bonifié de façon significative avant la fin de son mandat.**

- Faire en sorte que les règles régissant les fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) prennent en compte les besoins des Canadiens.*** L'épargne-retraite volontaire est une composante importante de notre modèle d'épargne-retraite et elle doit être efficace. La *Loi de l'impôt sur le revenu* oblige les particuliers à retirer annuellement des sommes de leur FERR, soit un pourcentage donné par année selon l'âge. De l'avis de l'Institut CD Howe, les règles imposant des retraits minimums obligatoires de FERR et de comptes similaires n'ont pas évolué en fonction de l'augmentation de l'espérance de vie au Canada et de la diminution des rendements des investissements par rapport à 1992. Ainsi, beaucoup de personnes âgées survivent à leurs économies et beaucoup de retraités seront aux prises avec une érosion marquée et trop précoce de leurs économies. **L'Association des retraités fédéraux réclame une réduction des retraits minimums de FERR et de comptes similaires et une augmentation de l'âge auquel ces retraits minimums deviennent obligatoires.**
- Honorer la promesse de bonifier le Supplément de revenu garanti et établir un indice des prix pour les aînés.*** La réduction des taux de pauvreté chez les personnes âgées au Canada a été un grand succès de politique publique au cours des trois dernières décennies. Ce succès est directement lié au Régime de pensions du Canada, à la Sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti. Cependant, des études menées par le Conference Board du Canada et l'Organisation de coopération et de développement économiques révèlent que le taux de pauvreté chez les personnes âgées est en hausse depuis le milieu des années 1990 et que ce sont les femmes les plus touchées, à cause de leurs salaires historiquement plus bas, de leurs emplois à temps partiel et précaires, d'interruptions dans leurs carrières et de leur espérance de vie généralement plus longue. Statistique Canada a fait état d'un taux de croissance ralenti des transferts gouvernementaux destinés aux personnes âgées à partir du milieu des années 1990 jusqu'en 2009 et du fait que les niveaux de revenus des personnes âgées sont plus sensibles aux fluctuations des indices du coût de la vie et des prix. **Lors de la campagne électorale fédérale de 2015, les libéraux promettaient d'augmenter sur-le-champ de 10 % le Supplément de revenu garanti pour les personnes âgées célibataires à faible revenu et de créer un nouvel indice des prix pour les aînés. Il est essentiel de tenir cette promesse pour le bien-être des personnes âgées les plus vulnérables de notre pays.**
- Honorer les promesses des régimes de pensions.*** La conversion des régimes de retraite à prestations déterminées en régimes de retraite à prestations cibles est une nouvelle tendance dans le domaine. En 2014, Finances Canada a lancé des consultations sur l'instauration de régimes de pensions à prestations cibles pour les sociétés d'État et les employeurs sous réglementation fédérale. Cependant, les Canadiens comptaient sur leur pension pour vivre. Ils ont pris des décisions fondées sur ce qui leur avait été

promis à titre de rémunération différée et maintenant, à bien des endroits, les règles sont en voie d'être changées. Un marché est un marché.

Dans une lettre adressée au président de l'Association nationale des retraités fédéraux en juillet dernier, M. Trudeau, alors chef du Parti libéral du Canada, se disait d'avis que les régimes à prestations cibles ont leur utilité dans certaines situations, mais que toute modification aux régimes à prestations déterminées en vigueur devrait être apportée de façon prospective. Il disait aussi que les régimes à prestations déterminées que les employés et les pensionnés ont déjà payés ne devaient pas être changés en régimes à prestations cibles avec effet rétroactif.

Les régimes de pensions à prestations cibles offrent une occasion exceptionnelle aux entreprises canadiennes incapables d'offrir de véritables régimes d'épargne-retraite ou de pensions à leurs employés. Ces régimes peuvent être un autre moyen d'attirer et de garder des talents et une façon pour les employés et les retraités de bénéficier d'une meilleure sécurité à la retraite.

Les régimes de pensions à prestations déterminées ne devraient pas être convertis rétroactivement en régimes à prestations cibles. L'Association des retraités fédéraux s'attend à ce que ce gouvernement honore la promesse faite à ses employés et à ses retraités concernant les régimes à prestations déterminées.

Rétablir et redynamiser notre système de santé

La prestation des soins de santé relève des provinces, mais les Canadiens s'attendent plus que jamais à ce que ce gouvernement fédéral fasse de nouveau preuve de leadership en veillant à ce que notre régime de soins de santé soit sûr, universel, viable et adapté à notre réalité.

Recommandations

- ***Conclure un nouvel Accord sur la santé, faire en sorte que la Loi canadienne sur la santé soit respectée et que les transferts en santé soient suffisants.*** Kevin Page, ancien directeur parlementaire du budget (DPB) du Canada, avait estimé que le nouveau modèle de financement des transferts en santé se traduirait par des compressions des dépenses de 31 milliards de dollars entre 2017 et 2024, ce qui met notre réseau de soins de santé en danger. Les retraités fédéraux recommandent énergiquement le maintien et l'amélioration de notre réseau de soins de santé tel qu'établi par la *Loi canadienne sur la santé* de 1984. **Le gouvernement fédéral doit travailler avec les provinces pour conclure un nouvel Accord sur la santé et déterminer le financement pour assurer le maintien d'une norme de soins élevée, harmonieuse et durable pour tous les Canadiens.**
- ***Être tournés vers l'avenir et convaincre le Canada d'adopter un système fondé sur un continuum de soins pour notre population vieillissante.*** Les

négociations entre le gouvernement du Canada et les provinces sur les soins de santé doivent aussi porter sur des solutions comprenant une stratégie nationale pour les personnes âgées qui englobe notamment les soins à domicile et les soins de longue durée. Des experts, dont ceux de l'Association médicale canadienne et d'organismes engagés dans l'initiative *Exigeons un plan* (dont l'Association nationale des retraités fédéraux fait partie), conviennent que les soins à domicile représentent une solution de rechange moins coûteuse que les longues hospitalisations dans des services de soins actifs et le maintien d'établissements de soins de longue durée. Les soins à domicile offrent aussi une meilleure qualité de vie aux personnes âgées, et quand ces services ne conviennent plus, on privilégiera les établissements de soins de longue durée. À cela s'ajoute la nécessité de disposer de ressources humaines suffisantes pour offrir ce continuum de soins dont les personnes âgées ont besoin (par exemple des géiatres, la normalisation de la formation et la certification des préposés aux soins, ainsi que le rôle élargi que les infirmières et infirmiers praticiens pourraient jouer). **Nous recommandons la collaboration entre tous les ordres de gouvernement, ainsi qu'avec les spécialistes et les intervenants, pour l'établissement de stratégies nationales de soins à domicile et de soins de longue durée s'appuyant sur des plans solides en matière de ressources humaines.**

- ***Établir une stratégie nationale sur les produits pharmaceutiques.*** Beaucoup de Canadiens parmi les plus vulnérables, en particulier les personnes âgées, doivent composer avec l'augmentation des frais médicaux, surtout pour l'achat de produits pharmaceutiques. L'adoption d'une stratégie nationale sur les produits pharmaceutiques pourrait contribuer à alléger ce fardeau en plus d'aider beaucoup de Canadiens à dépenser leur argent à d'autres fins, ce qui serait bon pour l'économie. **L'Association des retraités fédéraux recommande l'adoption de politiques et de dispositions législatives fédérales relatives aux médicaments afin d'assurer l'accessibilité et l'offre continues de médicaments nécessaires et vitaux pour les Canadiens, ainsi que l'achat en gros auprès de différents fournisseurs de médicaments dans l'intérêt des payeurs publics et privés.**

Offrir du soutien aux anciens combattants canadiens

Les anciens combattants et leur famille ont servi leur pays et méritent d'être traités avec justice, équité et dignité. Ils doivent savoir que lorsqu'ils subissent des blessures attribuables au service militaire, le gouvernement leur offrira les programmes et les services dont ils ont besoin pour effectuer leur retour à la vie civile, et qu'ils peuvent être assurés de toujours jouir d'une bonne qualité de vie, que ce soit par la stabilité financière, une carrière enrichissante, la santé, le bien-être et une famille solide. Il s'agit d'une obligation du gouvernement fédéral.

Recommandations

- **Comblent immédiatement les principales lacunes financières de la nouvelle Charte des anciens combattants.** Depuis 2006, des groupes d'anciens combattants, l'ombudsman des anciens combattants, le Groupe consultatif sur la nouvelle Charte des anciens combattants et deux rapports du Comité des anciens combattants de la Chambre des communes ont tous dit que la nouvelle Charte des anciens combattants comporte de graves lacunes. Ce gouvernement devrait agir immédiatement de façon à :
 - **améliorer l'accessibilité à l'allocation pour déficience permanente et au Supplément pour incapacité totale et permanente**, afin que les anciens combattants les plus gravement malades et blessés soient convenablement indemnisés pour leur perte de possibilités d'emploi et d'avancement professionnel;
 - **améliorer l'allocation pour perte de revenus** afin d'accorder la totalité du revenu avant la libération et en assurer le maintien pendant toute la vie en l'indexant au coût de la vie puis l'augmenter en fonction des hausses de revenu qu'un membre des Forces armées canadiennes aurait pu obtenir au cours de sa carrière;
 - **accroître l'indemnité d'invalidité maximale** afin qu'elle soit compatible avec celle fournie aux travailleurs civils blessés qui reçoivent des dommages-intérêts généraux selon la décision d'un tribunal.
- **Veiller à ce que la prestation des services mise sur la facilité et l'accessibilité pour les anciens combattants.** L'Association nationale des retraités fédéraux était ravie de lire ce qui suit dans la lettre de mandat du premier ministre Trudeau au ministre des Anciens Combattants Hehr : « réduire la complexité, réviser la prestation des services et renforcer les partenariats entre Anciens Combattants Canada et le ministère de la Défense nationale ». Des mesures doivent être prises afin de réorienter la prestation des services vers les anciens combattants; de garantir que les programmes et les services à leur disposition sont adaptés à leurs besoins, qu'ils sont fournis dans des délais beaucoup plus courts et qu'il soit facile de s'y retrouver parmi les différents systèmes et programmes, en garantissant une solide coordination entre le ministère de la Défense nationale et le ministère des Anciens Combattants pour assurer une transition harmonieuse du statut de militaire actif à celui d'ancien combattant.
- **Maximiser le nombre et les types d'emplois pour les anciens militaires et membres de la GRC en offrant des incitatifs fiscaux aux employeurs qui en embauchent.** L'Étude sur la vie après le service de 2010 d'Anciens Combattants Canada a confirmé que 25 % des anciens combattants avaient de la difficulté à se réinsérer dans la vie civile. Pour réduire ce risque, tous les vétérans devraient avoir la possibilité d'obtenir un emploi valable après leur service au Canada. Des programmes existent pour faciliter la transition vers un emploi civil pour des anciens militaires et membres de la GRC blessés, mais ils demeurent limités et

axés sur des domaines particuliers, comme « Du régiment aux bâtiments ». Les anciens militaires et membres de la GRC possèdent une formation, des compétences, de l'expérience et un leadership parmi les meilleurs qui soient. **Nous recommandons l'instauration d'un crédit d'impôt fédéral pour les employeurs qui embauchent des vétérans afin d'encourager des employeurs privés à tirer parti de cette ressource à la grandeur du pays.**

Enfin, l'Association des retraités fédéraux a constaté que le premier ministre Trudeau avait chargé le ministre des Anciens Combattants Hehr d'éliminer la disposition liée au « mariage après 60 ans », afin que les conjoints survivants des vétérans puissent recevoir des prestations de retraite et des services de santé appropriés. C'est aussi un enjeu pour les fonctionnaires fédéraux (il y a une disposition liée au « mariage après la retraite »). Il serait possible de mettre fin à cette pratique et de verser des pensions de survivant, mais une étude approfondie s'impose pour confirmer que les modifications nécessaires ne mettent pas le régime de pensions ni aucun de ses membres en danger. L'Association nationale des retraités fédéraux s'attend à ce que le gouvernement respecte le principe historique de la parité et qu'il veille à ce que des avantages comparables soient offerts aux prestataires des régimes de pensions de la GRC et de la fonction publique, sous réserve de l'assurance que ni le régime ni ses membres ne courent un risque par suite de tels changements.

Conclusion

L'Association nationale des retraités fédéraux remercie le Comité des finances de la Chambre des communes de l'occasion qui lui est donnée de soumettre ses recommandations en vue du prochain budget fédéral. Nous sommes impatients de prendre connaissance du premier budget du premier ministre Trudeau et du ministre des Finances Bill Morneau.

N'hésitez pas à communiquer avec les personnes ci-dessous pour demander des précisions au sujet du présent mémoire.

M^{me} Debbie Bernhardt, CPA, CGA

Directrice générale
Association nationale des retraités
fédéraux
1052, boul. Saint-Laurent
Ottawa (Ontario) K1Z
7X5 dbernhardt@federalretirees.ca
ca 613-745-2559

M^{me} Sayward Montague

Directrice, Défense des intérêts
Association nationale des retraités
fédéraux
1052, boul. Saint-Laurent
Ottawa (Ontario) K1Z
7X5 smontague@federalretirees.ca
ca 613-745-2559